

SPÉZET

enquête de l'an 12

état des Biens

1806

1813

Despoyes

de trois

us

doivent

vale

spézet

cinquième

des Spézet

1786

fourniture

de 1784

un pal



Messieurs les vicaires généraux

- 1^o Le patron de l'église succursale de Spiez est Saint Pierre.
- 2^o La commune a toujours possédé pour avoir trois mille âmes et dix huit cens communions.
- 3^o Trois prêtres capables de travailler servent suffisamment pour la desserte de la succursale.
- 4^o Les vicaires désignés jusqu'ici pour Spiez sont Levenez et Lemval.
- 5^o Monsieur Lemval doit répondre à la cinquième demande.
- 6^o Alain Levenez originaire de la commune de Spiez, âgé de cinquante trois ans, prêtre de 1786.
- 7^o Jean Lemval originaire de la même commune, âgé de quarante six ans, prêtre de 1784.
- 8^o Monsieur Lejay vicaire de gouvion communal.
- 9^o Monsieur Lièvre

Desservant en chef de la succursale de Ségès
n'est pas à son poste il m'a écrit avoir donné
Les raisons de son refus à la grande en
8^e Monsieur le curé adu écrire à messieurs les grands
vicaires au sujet des chapelles
9^e nous n'avons pas désormais de chapelles
domestiques rivatoires j'ai l'honneur
d'être avec les plus profonds respect
messieurs les vicaires généraux

Votre très humble
et très obéissant serviteur
J. Leurol desservant
provisoire de la succursale
de Ségès

19 Février
1804

Peret 22 p. l'ancien au 12^{me}



Monsieur

Sur la communication que M. Le
Moal d'un des prêtres desservant de cette
Commune M. a fait d'une lettre adressée
à vous de votre part, ou qu'il a fait mention
des Chapelles oratoires que des habitants
de la Commune reconnaissent avoir besoin
pour faire célébrer des Messes, faire
du catéchisme &c des Ecoles, des
Chapelles suivantes
1^{re} Celle de Notre Dame du Grand

- 2^e Celle Desse Jean
- 3 Celle Desse Thierri
- 4 Celle Desse Comogon

Toutes les quatre propres au service
qu'on lui propose d'uses.

La Chapelle Du Grand Surlout & d'autres
fréquentées par toute la Commune & de
Beaucoup de pellerins, les autres sont
aussi très fréquentées.

Raisons pour des qu'elles Je Vous prie de
les faire accepter à la Commune. Les
sont des Vaux, Des Souffignaux & Je suis
plus que persuadé que ce sont ceux de nous
les habitants de la Commune

Nous sommes à ce des plus Grand Rector
des Cordilliers qui signent
jean jabbie

Lothier
Maire

Spiez et 6 mai 1804

Monsieur l'abbé

Les Succursaliens de Spiez desirant beaucoup de conserver
Les chapelles de la commune, mais en particulier la
chapelle du fraunc et celle de St adrien ils vous
supplient d'avoir la complaisance de vous intéresser
pour cela pour eux auprès de sa grandeur. Si vous
plait, monsieur, de leur rendre ce service, ils vous en
auront, ainsi que moi une obligation éternelle
je vous souhaite une parfaite santé et ai
l'honneur d'être avec le plus profond respect

Monsieur l'abbé

vo tre très humble
et très obéissant serviteur

J. Lemuel desserv. provisoire
de Spiez

P.S. je vous prie de faire agréer mes hommages respectueux
à m^r l'abbé de Larchantel

monseigneur

voici l'état de l'église et des Chapelles de
la succursale de spézet.

- 1^o La maîtresse église très belle et n'a besoin que
- 2^o de peu de réparation.
dans le cimetière de la maîtresse église se trouve
une chapelle tombée en ruine dédiée à St Antoine
- 3^o la chapelle du crâne dédiée à la Ste Vierge et une
belle chapelle à l'antiquaire demande que peu de
réparation;
- 4^o Saints Jean et Cognogan sont fautes à rapaver.
- 5^o Saints Adrien, Denis, Tudin, et Brigitte demandent
de plus fortes réparations, cependant si l'on
excepte Saint Antoine les sept autres chapelles
sont réparables, je suis bien aise de trouver cette
occasion pour vous le témoigner le respect et la
soumission avec les quels j'ai l'honneur d'être
à spézet, le: monseigneur

12 mars 1806

v^{re} très humble
et très obéissant
serviteur J. M. Guyomar
D^{ist} de spézet

Spézet. Le 6. avril 1813.

En cette commune, se trouvent
outre la mere église, sept Cha-
pelles dévotes très nécessaires
pour l'éducation du culte et
entretenir la dévotion de la
grande population qui monte
à plus de trois mille âmes. Les
voici Notre Dame de veun,
St Jean Baptiste, St Denis, St
Adrien, St Tudé, Ste Brigitte
et St Cognan; elles sont toutes
en bon état et très propres pour
promouvoir la religion de tous ceux
qui les fréquentent. J'en ai déjà
adressé un état exact et plus détaillé
au fieur évêque de notre évêché, de
plus les chapelles sont non vendues,
et accordées par sa majesté l'empé-
reur ~~à~~ à notre respectable prélat.
Guyomarch et de Spézet

Etat des biens et revenus de la fabrique de Spézet

biens ruraux	maisons	valeur capitale	produit annuel	rentes restituées	rentes par legs et dona- tions.	rentes de fon- dations	charges	revenu net	observa- tions
Spézet Il n'y a pas de telle sorte de biens c'est-à-dire la fabrique de Spézet n'a pas de biens ruraux.	la seule maison presby- térale avec séjour	La fabrique à la régie de sept fonda- tion qui ne lui produisent encore aucun émolument	pour encore néant mais je travaille à faire payer les fondations	on n'a rendue aucune des fonda- tions de Spézet, elles sont trop modé- rées pour être entretien- nées en consé- quence la restitu- tion n'en pas lieu	à Spézet on ne son- noit pas (ces sortes de rentes c'est-à- savoir, qu'à Spézet il n'y a pas d'autre espèce de rentes,	elles sont de cette espèce de rentes c'est-à- savoir, qu'à Spézet il n'y a pas d'autre espèce de rentes,	les titres des fonda- tions ont été entres par la revo- cation et ne sont pas encore restitués en consé- quence je ne salue dire qu'il en sont des charges;	si je puis réussir à faire payer les fondations de la fabri- que j'en pourrai avoir un revenu annuel de cent vingt francs pairs et net.	Les chapelles de Spézet n'ont aucune rentes c'est-à- dire la même église qui sont affectées à toutes les fondations ous. pour ga- rantie des fon- dations j'ai un Compte très régulier Lien



Je certifie l'état rédigé de l'autre part aussi exacte que les circonstances actuelles ont pu le
permettre. Spézet. Le 14 juin 1814. Jean Marie Guyonard Desservant de Spézet